

**DUPLICATA**

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable  
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07415D0093  
Affaire suivie par Patrick Bouillon  
patrick.bouillon@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 55 12 95 87 – Fax : 05 55 34 66 45  
Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 9 septembre 2015

Le Préfet de la Haute-Vienne,

à

Commune de Lavignac  
à l'attention de monsieur le Maire  
le bourg  
87230 LAVIGNAC

**Objet :** Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Lavignac

En application des articles L122-4 et R122-18 du code de l'Environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Nom du maître d'ouvrage :** Commune de Lavignac  
**Nature du document :** Zonage d'assainissement des eaux usées  
**Type de procédure :** Révision

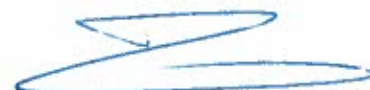
Son numéro d'enregistrement est le : **F07415D0093**

Par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception le **9 septembre 2015**. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **9 novembre 2015**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale.

La décision ou la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL Limousin.

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,  
Pour le Directeur Régional de  
l'Environnement de l'Aménagement et  
du Logement du Limousin,  
par subdélégation,  
La responsable de l'unité Autorité environnementale



Patricia BOURGEOIS

Copie à : DREAL/SRDD/UAe  
DDT 87  
Préfecture de la Haute-Vienne



Certificat n° 42202  
Certificat n° 42203